

**Séminaire FUCAM/Mons (Belgique)**

**Les communautés économiques en Afrique :  
l'intégration régionale est-elle souhaitable ?**

*L'intégration supranationale et l'éducation en Afrique*

*Hamidou Nacuzon SALL*

ENS Dakar (Sénégal)

B.P. 5036 Dakar (Sénégal)

Tel (221) 824 24 77

Tel fax (221) 824 15 64

Fax (221) 825 47 17

privé (221) 824 61 95

*Email : [ens@ucad.sn](mailto:ens@ucad.sn) & [nacuzon@ucad.sn](mailto:nacuzon@ucad.sn)*

D'une manière presque paradoxale, la mondialisation et la globalisation de l'économie s'accompagnent dans de nombreux pays d'Afrique avec des phénomènes révélateurs d'une crise profonde des états hérités de la période coloniale. Les rébellions armées (Sierra Léon, Liberia), les velléités d'indépendance de certaines régions à l'intérieur d'entités politiques jusque alors supposées stables (la Casamance pour le Sénégal), les conflits ethniques (Région des Grands lacs en Afrique Centrale) sont des révélateurs de ces crises politiques qui exacerbent les effets de la crise économique durable sur les populations civiles durement frappées par les conflits dont elles sont souvent les victimes innocentes.

Pourtant, malgré les crises et les conflits, la classe politique et les intellectuels africains semblent manifester actuellement un regain d'intérêt à l'intégration des états hérités de la colonisation pour bâtir des entités viables dans le contexte planétaire actuel où les «nouvelles règles de la mondialisation – privatisation, libéralisation et renforcement des droits de propriété intellectuelle – orientent l'évolution de la technologie et créent donc de nouveaux risques de marginalisation et de vulnérabilité» (PNUD 1999, p. 68). Tenant peu ou pas assez compte du fait que «l'économie du savoir joue aujourd'hui un rôle essentiel dans les interactions internationales» (PNUD 1999, p. 57), l'économie semble constituer la référence majeure pour 'revendiquer' l'intégration en Afrique.

L'intégration économique serait-elle alors la voie de passage obligée pour le développement économique du Continent. En se fondant sur les analyses des spécialistes de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) et de la revue *Le Moci* <sup>(1)</sup> Jeune Afrique soutient dans son numéro 2000 (p 105) à propos de la Côte d'Ivoire que «la politique de désengagement de l'état au profit du secteur privé et l'attachement des autorités à l'intégration régionale devraient avoir un effet stimulant sur l'économie». Il en est de même pour le Sénégal où «l'intégration régionale devrait avoir un effet stimulant sur l'économie» (sic).

Cependant, le pessimisme de certains auteurs comme Willy Jackson (Jackson 1996) pousse à se demander si l'intégration économique qui suscite tant d'espoirs n'aboutit inéluctablement qu'à des échecs. Adetula tente de montrer comment ont évolué les principaux regroupements économiques africains créés entre 1966 et 1993 <sup>(2)</sup>. Les échecs sont-ils liés au fait que l'idée d'intégration a souvent été utilisée en Afrique par les pouvoirs

<sup>1</sup> Coface, *Risque-pays 1999*, éd. Le Moci, Paris, 297 p.

<sup>2</sup> Adetula (1996, p.3) cite 12 regroupements économiques en Afrique qui lui paraissent être les plus importants du Continent : l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) 1966, l'East Africa Community (ECA) 1967, la South African Customs Union (SACU) 1973, la Mano River Union (MRU) 1973, la Communauté Economique de l'Afrique de l'OUEST (CEAO) 1973 devenue l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UMEOA) en 1994, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO) 1975, la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (DEPGL) 1976, la Southern African .

politiques comme méthode et mode de stabilisation, voire de renforcement de la construction des unités étatiques. La SÉNÉGAMBIE et de la CEDEAO en sont des exemples selon Moukoko 'Mbonjo (1993, p. 37). Les échecs constatés et le pessimisme ne seraient-ils pas imputables au fait que la plupart des états africains sont aujourd'hui plus que par le passé aux prises avec des approches de gestion antagonistes en apparence ? En effet, l'idée d'intégration économique s'accompagne en Afrique dans un nombre croissant de pays avec celle de libéralisation économique et de décentralisation qui sont supposée être les fondements de la bonne gouvernance et de la participation démocratique des populations aux affaires locales.

Certes, l'économie et les justifications économiques jouent un rôle déterminant dans toute politique d'intégration supranationale ou d'intégration régionale. Il est facile de montrer que l'économie commande, partout, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégie politique orientée vers l'intégration. En effet, dans le contexte mondial actuel marqué par la toute puissance de l'approche néo-libérale qui s'accompagne de l'accélération de l'interdépendance planétaire et de la globalisation, l'intégration régionale serait la seule voie de développement, voire de survie. Seuls les grands ensembles géographiques, économiques et humains, constituant des marchés étendus, peuvent assurer la concurrence dynamique, source de revenus et de financement du développement social et culturel. Il importe cependant de ne pas perdre de vue que «du principe général selon lequel les institutions devraient agir en fonction de leurs avantages comparatifs, (...) l'Etat doit se consacrer aux missions que le secteur privé risque de ne pas prendre en charge, efficacement du moins» (Banque Mondiale 1999, p. 162).

S'agissant justement de la dimension humaine et du 'développement humain dans une dynamique d'intégration régionale', Fongang (1997) soutient que «la dimension humaine de l'intégration doit être restituée à la place qui lui revient, à savoir faire d'elle à la fois le moyen et la finalité du progrès, et une précondition des projets et des bilans de l'intégration régionale» (p. 87). Le réalisme politique jadis cher à un Willy Brandt ne devrait-il pas pousser les états du Continent à garder bien présent à l'esprit que «dans la définition des programmes de recherche, l'argent parle plus fort que les besoins : les cosmétiques et les tomates à mûrissement lent figurant ainsi plus haut dans la liste des priorités qu'un vaccin contre le paludisme ou que des cultures résistantes à la sécheresse destinées aux terres peu productives» (PNUD 1999, p. 68) <sup>(3)</sup>.

---

Development Coordination Conference (SADCC) 1980 devenue en 1992 la Southern African Development Community (SADC), la Preferential Trade Area (PTA) 1981, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) 1984, la Communauté Economique de l'Afrique (CEA dont sont membres tous les pays de l'OUA) 1991 et la Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) 1993 qui est supposée remplacer la Preferential Trade Area (PTA).

<sup>3</sup>- Le passage cité continue comme suit : «De plus en plus concentrée entre les mains des multinationales, l'innovation ne tient pas compte des besoins de millions de personnes. Des médicaments nouveaux aux semences améliorées pour les cultures vivrières, le *nec*

La notion de développement humain si chère au PNUD rejoint l'idée de développement culturel qui amène Moriba Touré à s'interroger sur 'l'influence des facteurs culturels dans le processus d'intégration régionale en Afrique' (Touré 1995). La réussite de tout projet d'intégration (économique) régionale dépendrait simultanément de l'adhésion des populations et de la formation d'une main-d'œuvre compétitive et qualifiée. C'est à ce titre que l'éducation est un puissant facteur d'intégration et de développement économique et humain. En effet, «le savoir éclaire aussi chaque activité économique, révélant les préférences, donnant de la transparence aux échanges, informant les marchés. (Car), faute d'information un marché peut s'effondrer ou ne jamais voir le jour» (Banque Mondiale 1999, p. 1).

### ***L'éducation et l'intégration coloniales***

Une relecture de l'Histoire permettrait de montrer que la constitution de grands ensembles géographiquement et humainement viables s'est toujours accompagnée en Afrique d'un dessein culturel débordant des frontières des territoires regroupés en des sortes de fédérations politiques et administratives 'avant la lettre'.

L'Afrique Occidentale française, comme entité administrative, tout comme l'Afrique Equatoriale Française remplissaient plusieurs missions fondamentales. Elles constituaient des ensembles géographiques plus importants. Elles avaient une population plus importante. Elles étaient soumises aux mêmes lois et règles. Elles constituaient surtout des marchés économiquement plus étendus et plus viables.

A l'intérieur de ces ensembles historiques, les systèmes scolaires et les institutions pédagogiques étaient communautaires avant la lettre.

L'Université de Dakar regroupait les étudiants ressortissants de tous les anciens territoires surtout ceux de l'Afrique de l'Ouest. Dès 1918, l'Ecole de Médecine de Dakar assurait la formation, sur place en Afrique, de tous les auxiliaires médicaux appelés 'médecins africains' dont l'administration coloniale française avait besoin pour ses colonies au Sud du Sahara.

La célèbre Ecole Normale William Ponty de Gorée assurait, elle aussi, dès le début du XXe siècle la formation des 'cadres subalternes' de l'administration coloniale française pour ses mêmes colonies, dans des domaines comme l'enseignement, l'administration et la justice. La majorité des premiers cadres intellectuels africains, ceux qui ont conduit les nouveaux états à l'indépendance sortaient de l'Ecole Normale de Gorée. L'Ecole Normale des

jeunes filles de Rufisque (Sénégal) assurait l'éducation des femmes. Les diplômés de ces établissements pouvaient exercer dans tout territoire sans distinction d'origine.

Au plan politique, à la fin des années 50 et au début des années 60, les pays indépendants ou en voie d'accéder à la souveraineté internationale prenaient conscience de la nécessité de constituer de nouvelles entités politiques et économiques pour faire face à l'éclatement des anciens blocs ou fédérations comme l'Afrique Occidentale Française.

Aujourd'hui plus que par le passé et à bien des égards, les pays d'Afrique au Sud du Sahara sont obligés de rechercher et d'adopter une dynamique d'intégration sous-régionale et régionale s'ils veulent survivre dans le contexte actuel de mondialisation.

### ***L'éducation et l'intégration après les indépendances***

Après la constitution de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1963, les pays indépendants d'Afrique ont tenté des expériences inédites et ambitieuses d'intégration économique régionale. Adetula cite les 12 regroupements économiques régionaux les plus importants (Adetula 1996, p. 3, voire note 2 supra).

Les indépendances et l'éclatement des anciennes fédérations ont ipso facto entraîné le rétrécissement des marchés à la suite de la constitution de petits états au plan territorial eux aussi menacés d'éclatement. Les nombreux conflits armés qui s'ensuivent font de l'Afrique un continent de désolation, de misère et de famine et grèvent partout les bilans économiques.

Pourtant, malgré les conflits armés et autres difficultés naturelles, après l'éclatement de l'AOF et l'AEF, l'aspiration à l'indépendance nationale s'est souvent accompagnée du souhait de constituer de nouvelles entités politiques et économiques. En effet, les nouveaux états indépendants d'Afrique semblent avoir très tôt pris conscience des réels dangers qu'entraînerait leur balkanisation, processus quasi inexorable. C'est ainsi que de 1959 à nos jours, sur la base de regroupements dépassant le cadre des clivages linguistiques liés à l'ancien pouvoir colonisateur (Portugal, Grande Bretagne, Espagne, Belgique, France, Allemagne), les états indépendants d'Afrique ont tenté de créer de nouvelles entités économiques, douanières ou politiques.

Cette réelle frénésie de fédérer les efforts pour le développement peut être illustrée par des expériences relativement ambitieuses. Au début des années 60, les chefs d'état de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Dahomey (actuel Bénin) décidaient de former le Conseil de l'Entente. Pour sa part, l'état

indépendant du Sénégal s'est associé deux fois à la création d'une union politique. D'abord en 1960 en association avec le Soudan (actuel Mali) pour la création de la Fédération du Mali. Celle-ci a été l'expérience d'intégration politique la poussée en Afrique Noire après les indépendances. Plus récemment en 1988, le Sénégal et la Gambie décidaient de former la Confédération de la Sénégambie. L'expérience tourna court deux ans plus part en 1991.

Il semble assez évident que dans les trois exemples cités la volonté politique n'a pas été un facteur décisif pour la survie des entités. Ces ensembles politiques semblent avoir été des créations artificielles, souhaitées et instaurées par les seuls hommes politiques, souvent sans consultation de leurs populations. Il paraît dès lors naturel que les rivalités et les antagonismes entre les hommes politiques puissent être des facteurs d'éclatement. La fragilité des nouvelles fédérations politiques donnerait raison à Moukoko 'Mbonjo qui les considère comme la manifestation de la volonté de construction des unités étatiques (Moukoko 'Mbonjo 1993, p. 37).

En effet, dans le cas de la récente expérience de la Confédération de la Sénégambie tout laisse croire que le désir d'adhésion des peuples sénégalais et gambiens étaient d'intensité inverse. Les Sénégalais percevaient l'union comme une nécessité, une sorte de réparation des injustices de l'Histoire ayant divisé un seul peuple en deux entités politiques (le Sénégal et la Gambie). Pour le peuple gambien, la Confédération de la Sénégambie traduisait la volonté d'annexion de leur pays par le Sénégal...

A la lumière des trois quelques exemples cités (Conseil de l'Entente, Fédération du Mali et Confédération de la Sénégambie), tout semble indiquer que l'intégration politique ne peut se suffire de la seule volonté des hommes politiques. Elle ne peut être effective et durer dans le temps sans l'adhésion des populations et sans des fondements objectifs venant la justifier, même a posteriori, sans mettre l'être humain au début et à la fin du développement et de l'intégration qui vise le développement économique.

C'est à ce titre que presque toutes les institutions créées après les indépendances de 1960 semblent avoir pris conscience de la nécessité d'élaborer et d'adopter des politiques éducatives communes pour accompagner les projets d'intégration économique ou politique.

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) est probablement la plus connue et la plus prestigieuse des organisations africaines postérieures aux indépendances. Portée sur les fonds baptismaux en 1961 et officiellement installée en 1963, l'OUA regroupe aujourd'hui tous les états indépendants d'Afrique et de l'Océan Indien (Ile Maurice et Madagascar compris). L'Organisation de l'Unité Africaine semble avoir inscrit l'éducation au

centre des priorités du Continent. A cet effet, parmi ses cinq commissions spécialisées, deux sont dédiées à l'enseignement et à la recherche : la commission de l'éducation et de la culture et la commission scientifique, technique et de la recherche. L'OUA a surtout organisé plusieurs réunions importantes sur l'essor de l'éducation en Afrique. Parmi ces manifestations, elle a tour à tour organisé seule ou en association avec l'UNESCO des conférences générales sur l'enseignement en Afrique (Addis Ababa 1961), ou des conférences sectorielles sur l'enseignement supérieur (Tananarive 1962 et Harare 1982). 'La Déclaration d'Abuja (Nigeria) du 3 juin 1991' lie le type de communauté nécessaire au développement de l'Afrique à l'instauration d'une « communauté intégrée et intégrante, c'est-à-dire fondée sur un certain nombre de secteurs-clés, possédant une plus grande capacité d'intégration, tels que les transports et les communications, l'industrie, l'agriculture, l'énergie, l'éducation, la science et la technologie, le commerce, la monnaie et les finances, etc.» (OUA, 1993, p.77).

D'autres organisations de moindre ampleur ont des objectifs comparables à ceux de l'organisation panafricaine. Longtemps perçue comme rivale de l'OUA ou réaction francophone voire française à l'OUA, l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM), dont la création remonte à 1965, est sans nul doute celle qui compte le plus d'institutions communautaires dédiées directement à la formation. En effet, parmi les seize organismes de coopération créés par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OCAM, les plus connus sont : l'Institut Culturel Africain Malgache et Mauricien (Dakar) <sup>(4)</sup>, l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural (Ouagadougou), l'Ecole Inter-Etat des Sciences et Médecine vétérinaire (Université de Dakar), et le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement supérieur ou CAMES (Ouagadougou).

Institution spécialisée de l'OCAM, l'Ecole Inter-Etat de Sciences et Médecine vétérinaire de Dakar assure toujours la formation des docteurs en médecine vétérinaire dont les pays membres ont besoin malgré la dissolution de l'organisation mère.

Le CAMES a pour mission de gérer la carrière des enseignants du supérieur de l'ensemble des pays membres. Dans les pays membres, seul le CAMES est aujourd'hui habilité à organiser les concours d'agrégation en médecine et disciplines assimilées (odontologie, stomatologie, pharmacie), en sciences juridiques et en sciences économiques. Ces commissions spécialisées (en lettres et sciences humaines et en sciences et techniques) instruisent les dossiers scientifiques des enseignants du supérieur pour leur passage du grade d'assistant à celui de maître-assistant, puis maître de conférence et enfin à celui de professeur titulaire. De la même façon, le CAMES gère la

---

<sup>4</sup> - L'Institut Culturel africain n'existe plus.

carrière des chercheurs. Nul enseignant ou chercheur ne fait carrière dans une institution d'enseignement supérieur des pays membres sans l'aval du CAMES. Les structures de l'OCAM dédiées à la formation, la recherche et la culture ont survécu à l'OCAM elle-même.

Ces structures spécialisées de l'OUA et de l'ancienne OCAM <sup>(5)</sup> contribuent de manière évidente au dialogue et au rapprochement de peuples, bases objectives de toute intégration politique.

Certes, les universités nationales implantées dans chaque pays aux lendemains des indépendances pouvaient avoir des ambitions très élevées. Il fallait former les cadres dont les pays nouvellement indépendants avaient tant besoin à l'époque. Il fallait assurer la relève de l'assistance technique étrangère. Cependant, ces ambitions ne permettent pas de justifier à elles seules la création des universités nationales. Celles-ci ont voulu tout de suite dispenser des formations dans tous les domaines ou presque, sans prendre l'assurance d'avoir l'encadrement pédagogique de qualité nécessaire à cette fin, ni sans trop se soucier de l'utilisation des diplômés. Toutes se sont bâties autour de programmes de formation longue devant conduire au moins à la licence. Nulle part les universités nouvellement créées ou les institutions d'enseignement supérieur n'ont été réellement conçues en fonction des problèmes posés par le développement, ou en prévision des problèmes qui se poseraient une fois formés les premiers cadres dont les nouvelles administrations avaient besoin. La qualité de l'enseignement se dégrade progressivement.

La balkanisation aidant, la crise économique qui sévit en Afrique au Sud du Sahara depuis le début des années 1970 avec la flambée des prix du pétrole et l'instauration d'un cycle de sécheresse au Sahel, semble avoir de lourdes conséquences sur l'essor économique du Continent. Les systèmes éducatifs

---

<sup>5</sup>- A côté de l'OUA et de l'OCAM d'autres organisations ont des vocations plus économiques. Dès juin 1959, l'Union Douanière de l'Afrique Occidentale (UDAO) devait contribuer à remédier à la balkanisation. Il en de même de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO) dont l'origine remonte à 1959 et de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) créée en mai 1970.

La CEAO regroupait à l'origine les pays de l'ancienne AOF : Sénégal, Mali, Mauritanie, Haute Volta (devenue Burkina Faso), Côte d'Ivoire et Niger. Elle est une organisation de coopération sous-régionale, contrairement à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en mai 1975. La CEDEAO regroupe l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest depuis les Iles du Cap-Vert jusqu'au Nigéria. Il compte en son sein les pays francophones (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo), des pays anglophones (Ghana, Sierra Leone, Gambie, Nigeria) et des pays lusophones (Cap-vert et Guinée Bissau).

Comme la CEAO, la CEDEAO milite pour la libre circulation des hommes et des biens, et à plus long terme pour l'intégration économique selon le modèle de la Communauté Economique Européenne. Les états de la CEAO sont liés entre eux au plan monétaire par l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) dont la charte remonte à mai 1962. L'UMOA a cédé dans les années 1990 la place à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La monnaie de l'UMOA/UEMOA, le franc de la communauté financière Africaine (franc cfa) est de plus en plus comme un puissant facteur fédérateur. Si à l'origine seuls les pays anciennement sous domination française jouissaient du franc cfa, de plus en plus d'Etats de la sous-région adoptent cette monnaie.



et même les systèmes politiques connaissent de graves perturbations. L'agitation sociale et les grèves des étudiants et des élèves secouent vivement les pouvoirs politiques et déstabilisent toute la région.

Dans presque tous les pays d'Afrique au Sud du Sahara la crise scolaire se traduit par le chômage des jeunes diplômés. Le chômage des jeunes diplômés s'expliquerait par la baisse de niveau de la qualité de l'enseignement et par le caractère étriqué des marchés nationaux vite saturés par quelques décennies de formation des cadres et de la main-d'œuvre qualifiée après les indépendances. Le sentiment que l'école ne sert plus à rien grandit parmi les populations, surtout chez les jeunes. Un tel sentiment pourrait être expliqué objectivement par le fait que les institutions de formation ont souvent été créées pour des raisons de prestige et d'affirmation de la souveraineté nationale. Des écoles et des centres de formation ont été ouverts dans plusieurs pays sans toujours tenir compte ni de la masse critique des enseignants et des chercheurs, ni des besoins objectifs de la société, des collectivités et des personnes. Chaque état s'est doté d'une université de type classique (Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Faculté des Sciences, Faculté de Droit et Economie, embryon de Faculté de Médecine). Le financement des nouvelles universités n'est souvent ni à la hauteur des ambitions déclarées ni à la hauteur des ressources accessibles. Institutions de prestige, les universités ont peu d'impact sur le développement.

La démocratisation de l'enseignement supérieur pose de réels problèmes aux états africains et aux populations elles-mêmes. En effet, au nom des principes démocratiques, tout élève titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent peut automatiquement s'inscrire à l'université. Au sein des universités, les facultés de type traditionnel comme celles de Lettres et Sciences Humaines, de Droit et d'Economie semblent tenir peu compte des besoins réels de la société, des communautés et des personnes. Dans le contexte de crise économique qui sévit sur le continent depuis le début des années 1970 avec la flambée des prix du pétrole et l'installation d'un cycle de sécheresse au Sahel, l'afflux d'un grand nombre d'étudiants à l'université et le manque d'adéquation entre les études qu'ils suivent et les besoins du marché se traduisent partout en Afrique par le chômage croissant des jeunes diplômés. La crise des diplômés sortant des institutions d'enseignement supérieur est une bombe à retardement dont l'explosion pourrait avoir des conséquences néfastes et de graves répercussions même hors du continent.

Les crises d'identité qui caractérisent les systèmes éducatifs et qui fragilisent les institutions pédagogiques des pays de l'Afrique au Sud du Sahara depuis la fin des années 1960 peuvent être interprétées comme une des conséquences des marchés étriqués à l'intérieur de chaque état. Partout, sous l'effet combiné de la démographie et de l'amélioration de la santé et de l'hygiène d'une part, de la démocratie d'autre part, les effectifs scolaires

connaissent de très fortes croissances. L'accroissement des effectifs scolaires se traduit naturellement par l'augmentation du nombre des étudiants. Mais si l'accroissement des effectifs scolaires semble être souhaitable par tous, l'augmentation du nombre des étudiants soulève de graves questions. En effet, tous les états de l'Afrique de l'Ouest au Sud du Sahara ou presque tous n'ont cessé d'accuser le nombre trop important de nouveaux étudiants accédant à l'enseignement supérieur.

Tous les états ou presque tous reconnaissent n'avoir ni planifié cet afflux massif d'étudiants dans les institutions d'enseignement supérieur, ni trop savoir que faire de tous les diplômés qui en sortent. C'est ainsi que dès les années 1970, un phénomène nouveau faisait son apparition : le chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Aucun secteur de l'enseignement supérieur n'est épargné : les jeunes diplômés en sciences économiques, en sciences juridiques, en lettres et même en médecine et en pharmacie doivent s'inscrire au chômage ou... créer leur propre emploi.

*Priorité Afrique*, le programme d'action proposé par le Directeur général de l'UNESCO pour la période 1990-1995 (UNESCO 1992) traduit le souci de la communauté internationale de trouver des solutions aux dysfonctionnements internes et externes des systèmes éducatifs en Afrique. L'ambitieux projet intitulé 'Décennie de l'éducation en Afrique 1997-2006' prévoit la tenue d'un séminaire sur le 'thème : Education de base et intégration sous-régionale en Afrique Centrale et l'Ouest'.

La crise économique et les politiques d'ajustement structurel auxquelles tous les états de la région sont soumis peuvent être évoquées comme cause principale du chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Les politiques d'ajustement structurel signifie en effet que le principal utilisateur des diplômés, l'Etat, doit maîtriser les effectifs de ses agents, limiter ou arrêter pendant quelques années de recruter de nouveaux agents...

La récession économique de chacun des pays d'Afrique au Sud du Sahara ne pourrait-elle pas être expliquée par le fait que les marchés nationaux sont trop étriqués, et qu'ils ont peu d'effets directs sur la relance de la production et de la consommation interne dans chacun des états pris séparément des autres ? L'existence de marchés plus étendus n'aurait-elle pas un effet d'entraînement sur la relance économique, sur la relance de la consommation des biens et des services et sur l'emploi ?

A la dégradation de la qualité de l'enseignement est venue se greffer l'inadaptation des formations au contexte économique et social. Plus grave encore, les universités et les institutions d'enseignement supérieur ont peu tenu compte de l'évolution de la science et de la technologie. L'inadaptation des universités et des institutions d'enseignement supérieur de l'Afrique au

Sud du Sahara à la science et à la technologie dans un contexte de mondialisation impose :

- la recherche de la complémentarité et non la poursuite des rivalités entre les institutions;
- la mobilité des enseignants et des étudiants;
- une plus grande articulation des formations dispensées aux besoins des sociétés et aux besoins des personnes.

C'est à ce titre que des projets à l'étude ou en cours d'exécution semblent destinés à renforcer les mécanismes de l'intégration sous-régionale et régionale. Parmi les nombreux projets, l'Université Virtuelle Africaine (UVA) et la Chaire UNESCO en Sciences de l'Education de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar semblent pouvoir servir de tests en grandeur nature. Il en est de même du Projet de Formation à Distance qui a tenu ses assises africaines à Yaoundé (Cameroun) en 1995.

Il est évident aucune université africaine ne parviendra toute seule à identifier et à résorber les dysfonctionnements internes et externes. La consolidation et la diversification de la coopération entre les institutions africaines d'une part, et les échanges avec les établissements d'enseignement supérieur hors du continent, d'autre part sont nécessaires pour surmonter l'ensemble des difficultés de chacune des universités.

La résolution des dysfonctionnements actuels de l'enseignement en Afrique requiert la création et le renforcement des réseaux inter-africains et intercontinentaux dont sont membres les universités africaines, sont dispensables à l'essor de l'enseignement supérieur en Afrique.

Pour leur part, les universités africaines doivent davantage s'impliquer dans les programmes UNITWIN et les Chaires UNESCO ou NISPAR.

Des organismes comme le CAMES et des institutions de coopération internationale comme l'UNESCO doivent contribuer à renforcer et à diversifier la mobilité des enseignants et des étudiants africains sur le continent. La mobilité des enseignants-chercheurs et des étudiants des universités africaines à l'intérieur du continent contribuera à l'intégration scientifique.

Les peuples réapprenant à mieux se connaître, à mieux se comprendre et à plus se tolérer dans des réseaux et à travers des projets sous-régionaux ou régionaux de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation, adhéreront plus facilement à des projets d'intégration économique et politique, peut-être une des dernières chances du continent d'amorcer son décollage économique.

En définitive, la crise économique durable et ses conséquences, les plans d'ajustement structurels et les restrictions qu'ils imposent à l'allocation de

ressources pour le financement des secteurs comme la santé et l'éducation en Afrique, sont autant de facteurs pouvant hâter les progrès en matière d'intégration des systèmes éducatifs et des politiques de recherche.

### ***L'éducation facteur d'intégration***

Face aux expériences d'intégration politique de courte durée qui ont été tentées en Afrique Noire, l'éducation et la formation peuvent contribuer à la prise de conscience de la nécessité des intégrations politiques et à l'émergence de conditions subjectives qui les consolident. La prise de conscience suppose la vision claire et bien comprise de la complémentarité des économies des états actuels, sans distinction entre pays francophones, anglophones et lusophones. Par exemple, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) offre à travers le franc cfa la possibilité aux pays qui en sont membres de résister mieux ensemble qu'ils ne le feraient séparément aux contrecoups de l'Euro la monnaie unique européenne.

Les conditions subjectives (ou affectives) constituent des garanties à l'émergence de nouvelles entités politiques plus étendues dès lors qu'elles s'accompagnent de l'adhésion et du soutien des populations, même à travers leurs seules élites.

Si l'intégration des systèmes économiques et politiques s'impose inéluctablement aux états africains, les conditions peuvent être trouvées dans la recherche de dynamiques qui en garantissent la pérennité.

A ce titre, l'intégration des systèmes éducatifs actuels semble être tout à la fois une nécessité et une condition de réussite de l'intégration politique. Elle est une nécessité parce que les réactions de micro-états en matière d'enseignement et de formation ont fait la preuve de leur limite. En effet, chacun des états indépendants d'Afrique Noire peut légitimement développer et s'efforcer de financer l'éducation de base (ou l'enseignement élémentaire) et l'enseignement secondaire. Par contre, tous les pays ne sauraient développer et financer un système intégral d'enseignement supérieur et de formation post-secondaire.

A ces niveaux de formation et de qualification, la recherche de la complémentarité semble être la solution optimale. La complémentarité suppose que chaque pays spécialise ses institutions d'enseignement supérieur et de formation post-secondaire en fonction de la masse critique quantitative et qualitative de l'encadrement pédagogique disponible.

La mobilité des enseignants du supérieur et des étudiants africains à travers l'Afrique pourrait jouer un rôle majeur déterminant dans la mise en place de dynamiques propices à l'intégration. En effet, les échanges

interuniversitaires pourraient faciliter la compréhension des autres cultures, tout en instaurant un esprit de tolérance. Suivant en cela les recommandations de la Commission Delors, '*L'éducation, un trésor est caché dedans*', l'ensemble des systèmes d'enseignement et de formation du Continent devraient contribuer à l'émergence d'une culture de paix, à la compréhension des autres et au développement de l'esprit de tolérance.

Les politiques d'alliance conçues par les décideurs nécessitent un véritable humus sur lequel elles pourront se développer naturellement et sans trop de difficultés. L'histoire semble aussi montrer que les décisions politiques d'alliance entre des états africains sont souvent soumises aux vicissitudes historiques. Il est cependant possibles de construire des ensembles économiques et politiques durables si les hommes se connaissent mieux, s'acceptent et se tolèrent plus.

Les bases d'une culture commune, un idéal de vie commun, des aspirations voisines, un commun vouloir vivre ensemble sont des facteurs primordiaux d'intégration économique et politique; ils peuvent être suscités par l'éducation, par la fréquentation de mêmes structures d'enseignement et de formation.

Des hommes qui ont eu des contacts directs et qui de ce fait se connaissent réellement, qui se comprennent, qui se respectent et qui se tolèrent mutuellement, et entre lesquels existent de relations de bonne camaraderie ou une amitié sincère sont plus disposés d'accepter l'intégration de leurs destins dans des ensembles humains, géographiques, économiques et politiques dépassant le cadre étiré de leur pays.

L'intégration économique et politique ne peut être réalisée à l'insu des populations, contre leur volonté et sans leur adhésion. L'intégration économique et politique requiert l'engagement effectif des populations qui en sont en dernière instance les seuls et véritables destinataires. L'intégration doit être conçue et recherchée pour le développement intégral des hommes et de leurs sociétés.

La Déclaration et le Plan d'Action sur l'Enseignement Supérieur en Afrique de la Consultation de la Région Afrique Préparatoire à la Conférence Mondiale sur l'Enseignement (Dakar 1-4 avril 1997) Supérieur soulignait l'urgence pour les institutions d'enseignement supérieur de «se structurer en réseaux de pôles d'excellence répondant aux besoins les plus pressants du Continent africain, tant au niveau de la formation que de la recherche et de l'expertise» (UNESCO 1997a, p. 9).

A la question 'quelle est la contribution de l'éducation à l'intégration africaine ?', la Septième Conférence des Ministres de l'Education des Etats

Membres Africains (MINEDAF VII) de l'UNESCO, tenue à Durban, Afrique du Sud du 20 au 24 avril 1998, répond notamment : «Malgré l'adoption du Plan d'Action de Lagos en 1980, suivie de l'adoption de la Déclaration d'Abuja en 1991, la mise en place de la Communauté Economique Africaine semble s'effectuer avec lenteur. Pourtant, l'éducation pourrait contribuer à son édification et bénéficier de l'harmonisation des politiques économique, sociale, et culturelle des Etats membres. De même, elle peut contribuer et bénéficier du développement intégral de l'Homme et son épanouissement en Afrique. Tout d'abord, il est du ressort naturel de l'éducation d'assurer la formation des ressources humaines indispensables à la connaissance en profondeur des réalités économiques, sociales et culturelles dans chacun des Etats membres. Sans la connaissance poussée de ces réalités aucune intégration durable ne semble être possible. Il est également du ressort de l'éducation de faciliter la compréhension et de renforcer la tolérance entre plusieurs entités sociales...» (UNESCO 1998, p. 29).

Le 'Traité de la CEDEAO' semble lui-aussi indiquer que l'éducation et la formation doivent jouer un rôle moteur dans l'intégration économique régionale. En effet, les dispositions de l'article 27 du chapitre V stipulent que dans le domaine de leur coopération, les Etats membres (de la CEDEAO) devront :

- harmoniser leurs politiques nationales de recherche scientifique et technologique en vue de faciliter leur intégration ;
- coordonner leurs programmes de recherche appliquée et de recherche-développement ;
- harmoniser leurs plans de développement technologique ;
- développer des programmes communs de formation scientifique et technologique des cadres ;
- promouvoir les échanges de chercheurs et de spécialistes ;
- harmoniser les systèmes éducatifs afin de mieux adapter la formation scientifique et technique aux besoins spécifiques du développement de l'Afrique de l'Ouest.

De la même manière, le chapitre XI de ce traité en son article 60 invite les Etats membres :

- de renforcer leur coopération en matière d'éducation, de formation et d'emploi, et d'harmoniser leurs politiques et programmes dans ces mêmes domaines ;
- de renforcer leur institutions d'éducation déjà existantes, de renforcer l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes éducatifs, d'encourager les échanges entre les écoles et les universités, d'établir des systèmes d'équivalence de programmes d'études et de formation et de

qualification professionnelles, de soutenir l'alphabétisation, de promouvoir l'enseignement et l'utilisation des langues nationales et de créer des centres régionaux d'excellence.

L'éducation demeure bien un puissant facteur d'intégration régionale. Institution spécialisée de l'Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne (OCAM), le Conseil Africain, Malgache et Mauricien de l'Enseignement Supérieur (CAMES) fédère toujours les institutions d'enseignement supérieur d'Afrique de l'Ouest et du Centre, du Sénégal au Gabon, en passant par le Tchad et le Cameroun. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) reconnaît en elle un des vecteurs pour bâtir le type de communauté économique nécessaire au Continent. La Communauté Economique et Douanières des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui englobe tous les pays d'Afrique de l'Ouest depuis le Sénégal jusqu'au Nigeria la situe en bonne place pour réaliser les ambitieux objectifs de l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest.

Au même titre que l'économie qui vise le développement économique et le développement humain (au sens de l'IDH du PNUD <sup>(6)</sup>), la formation et la recherche sont, elles aussi, des vecteurs ou des catalyseurs pour l'intégration culturelle au sens large, la culture englobant l'éducation. L'intégration culturelle peut hâter et consolider l'intégration économique puis politique entre plusieurs pays. Vecteurs d'intégration, la formation et la recherche tirent également profit de tout effort tendant vers ce but. Il paraît en effet plus rentable pour plusieurs pays de combiner leurs efforts dans des politiques communes de formation et de recherche plutôt de le faire séparément, surtout en ces périodes de crises économiques. Comment en effet, de nombreux états du Continent pris isolément pourraient-ils assurer «le resserrement des écarts existant sur le plan des savoir-faire entre les pays pauvres et les pays riches – et entre les ménages pauvres et les autres – (resserrement qui) peut contribuer à une accélération de la croissance de l'économie et du revenu dans les nations en développement, à une moindre dégradation de l'environnement et, d'une manière générale, à une amélioration de la qualité de la vie, en particulier des plus démunis» (Banque Mondiale 1999, p. 162) ?

---

<sup>6</sup> Indice de développement Humain du Programme des Nations Unies pour le Développement.

## ***Bibliographie***

- ADETULA, V. A. O. (1996). The Role of The Economic Community Of West African States (ECOWAS) In The Industrialisation Of West Africa. Thèse Department of Political Science, Faculty of Social Sciences, University Of Jos (Nigeria)
- ADOTEVI, S. S. (1993). Les fondations culturelles de l'intégration économique régionale en Afrique. In *Afrique 2000 Revue Africaine de Politique Internationale* n° 13 : avril-mai-juin 1993, pp 89-96
- BANQUE MONDIALE (1999). Rapport sur le développement dans le monde 1998-1999. Le savoir au service du développement. Washington : Banque Mondiale / Paris : Editions ESKA
- CEDEAO (1999). Treaty of ECOWAS. CEDEAO : [WWW.CEDEAO](http://WWW.CEDEAO).
- DELORS, J. (1996). L'éducation . Un trésor est caché dedans. Paris : Editions Odile Jacob.
- FONGANG, S. (1997). Le développement humain dans une dynamique d'intégration régionale. In FUCAM : *Les communautés Economiques en Afrique : l'intégration régionale est-elle souhaitable ?* Actes de la Table ronde des 24 et 25 novembre 1997 organisée par les Ateliers de la FUCAM (Facultés Universitaires Catholiques Ateliers de Mons, Belgique)
- JACKSON, W. (1996). Echec et espoir de l'intégration économique en Afrique. In *Afrique 2000 Revue Africaine de Politique Internationale* n° 24 : juillet-août-septembre 1996, pp 103-108.
- JEUNE AFRIQUE (Hebdomadaire Politique et Economique International) N° 2000 du 11 au 24 mai 1999. Risque-pays : où investir ? Le classement de soixante-quatre pays d'Afrique et du Moyen-orient par les analystes anglo-saxons et français.
- MOUKOKO 'MBONJO, P. (1993) Intégration régionale et construction de l'état en Afrique de l'Ouest : un essai d'interprétation. In *Afrique 2000 Revue Africaine de Politique Internationale* n° 12 : janvier-février-mars 1993, pp 5-42.
- OUA (1993). La déclaration d'Abuja (Nigeria) 3 juin 1991 (27<sup>ème</sup> sommet de l'OUA, 3-6 juin 1991). In *Afrique 2000 Revue Africaine de Politique Internationale* n° 13 : avril-mai-juin 1993, pp 67-87



- PNUD (1999). Rapport sur le développement humain 1999. Bruxelles : De Boeck Université (publié pour le Programme des Nations Unies pour le Développement –PNUD)
- TOURE, M. (1995). L'influence des facteurs culturels dans le processus d'intégration régionale en Afrique. In Afrique 2000 Revue Africaine de Politique Internationale n° 22 : juillet-août-septembre 1995, pp 101-125
- UNESCO (1992). Le développement de l'enseignement supérieur en Afrique. Séminaire de Dakar (19-24 novembre 1992) Paris : UNESCO (en coopération avec l'Association des Universités Africaines –AUA).
- UNESCO (1998). L'éducation pour tous tout au long de la vie en Afrique : quelles stratégie pour le 21<sup>ème</sup> siècle ? (Document de Travail de la Septième Conférence des Ministres de l'Education des Etats membres africains MINEDAF VII, Durban, Afrique du Sud, 20-24 avril 1998).
- UNESCO-BREDA (1997a). Déclaration et plan d'action sur l'enseignement supérieur en Afrique (Consultation de la Région Afrique préparatoire à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, Dakar, Sénégal, 1-4 avril 1997).
- UNESCO-BREDA (1997b). L'enseignement supérieur au 21<sup>ème</sup> siècle (Document d'orientation de la Consultation de la Région Afrique préparatoire à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, Dakar, Sénégal, 1-4 avril 1997).